

LES POSTES—LES RÉPERCUSSIONS DE
L'AUGMENTATION DU TARIF POSTAL
DES PÉRIODIQUES

Question n° 2674—**M. Beaudoin:**

1. Au su du ministère des Postes, combien de périodiques ont dû cesser d'être distribués en raison de l'augmentation du coût de la poste?

2. Le gouvernement entend-il consentir un tarif spécial aux périodiques qui traitent directement de l'informatique de l'éducation?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): En ce qui concerne le ministère des Postes: 1. Le ministère des Postes ne sait pas combien de périodiques ont cessé d'être publiés parce que les frais d'affranchissement sont trop élevés.

2. Non.

*RADIO-CANADA

Question n° 2675—**M. McCleave:**

Parmi les émissions télévisées régulièrement par la Société Radio-Canada au réseau anglais au milieu de la saison 1968-1969, quelles sont les émissions canadiennes qui se sont classées parmi les dix plus populaires et quelles sont celles parmi ces dix qui n'ont pas été reprises?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: Si, par émissions les «plus populaires» du réseau de télévision de Radio-Canada, l'on entend les dix qui attirent le plus vaste auditoire moyen, quatre de ces émissions programmées en mi-saison 1968-1969 ont été réalisées au Canada: «Tommy Hunter», «Saturday Night Hockey», «Don Messer» et «Front Page Challenge». L'une d'entre elles, «Don Messer», a été supprimée. Il y a cependant diverses méthodes d'évaluation de l'auditoire d'une émission pour déterminer si elle se classe parmi les dix premières; le classement selon l'importance de l'auditoire global n'en est qu'une seule.

[Traduction]

LES POSTES—L'AFFRANCHISSEMENT DES
ENVOIS DE DEUXIÈME CLASSE

Question n° 2676—**M. Macquarrie:**

1. Le ministre des Postes a-t-il l'intention de remplace le droit de \$15 de demande de modération de port des objets de la deuxième classe par un enregistrement initial qui serait valable pour toute la durée de la publication?

2. Combien d'éditeurs se sont fait rembourser le droit de \$15?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): En ce qui concerne le ministère des Postes: 1. Non.

2. Jusqu'au 9 septembre 1969: 1091.

[L'hon. M. Pelletier.]

MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS—LE
POSTE DE SOUS-MINISTRE ADJOINT

Question n° 2677—**M. Macquarrie:**

1. Le poste de sous-ministre adjoint (opérations) du ministère des Communications a-t-il été rempli par l'entremise des formalités régulières et d'un concours de la Commission de la fonction publique?

2. Ce poste a-t-il été annoncé et, dans l'affirmative, comment?

3. Si ce poste a été mis au concours, quel était le numéro de ce concours et qui s'est présenté?

4. Si ce poste n'a pas été mis au concours, pourquoi?

5. Qui est le sous-ministre adjoint (opérations) actuel du ministère des Communications, quel est son traitement et quels sont ses titres et fonctions?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):

La Commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants: 1. On a pourvu au poste de sous-ministre adjoint (opérations) du ministère des Communications selon une méthode de sélection prévue à l'article 10 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique.

2. Le poste n'a pas été annoncé.

3. Sans objet.

4. Le Programme de la direction de la Commission de la Fonction publique n'a trouvé aucun autre agent supérieur, au sein ou à l'extérieur de la Fonction publique, possédant une expérience et des titres de compétence équivalents ou supérieurs à ceux du candidat choisi.

5. M. Gilles Bergeron. Son traitement est de l'ordre de \$23,000 à \$29,000. M. Bergeron est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (génie minier), de l'Université de Montréal, et d'une maîtrise ès sciences, gestion des entreprises, de l'Université de Toronto. De l'avis de la Commission, les études universitaires du candidat et ses antécédents de travail tant dans le secteur privé qu'à la Fonction publique du Québec et du Canada lui ont permis d'acquérir la formation et l'expérience voulues pour occuper le poste de sous-ministre adjoint (opérations) des Communications.

LES POSTES—LA RÉDUCTION DES TARIFS
DE LA TROISIÈME CLASSE

Question n° 2678—**M. Mather:**

A-t-on l'intention de ramener les tarifs postaux de la troisième classe, que l'on applique actuellement aux périodiques publiés par des associations, au même niveau que les tarifs de la deuxième classe, que l'on vient de fixer pour les périodiques publiés par des entreprises de presse?